



DÉLIBÉRATION N°2021-23

**DÉLOCALISATION DE L'ANTENNE
DU PARC DE MATÉRIEL DES ALPES-MARITIMES**

Le jeudi 15 avril 2021 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Julien **AUBERT** - M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** -
Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Marion **COUTRIS** -
Mme Aurélie **FERRIER** - Mme Jehanne **MARROU** -
Mme Elodie **PRESLES** - M. Jean-Pierre **RICHARD** -
M. Philippe **VARDON** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIÈRE**
M. Richard **GALY** par M. Robert **BÉNÉVENTI**
M. Michel **KELEMENIS** par Mme Aurélie **FERRIER**

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Laurence **CABROL** - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID** -
M. Pierre **DUSSOL** - Mme Chantal **EYMEOUD** -
Mme Bénédicte **LEFEUVRE** - Mme Agnès **RAMPAL** -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2014-07 du 24 janvier 2014 portant sur la préfiguration d'une antenne délocalisée du parc de matériel dans les Alpes-Maritimes,

Vu la délibération n°2020-06 du 20 février 2020 portant sur la dénomination de l'établissement public,

Considérant :

- Les missions d'Arsud inscrites dans ses statuts et particulièrement l'assistance technique aux acteurs culturels régionaux par le soutien logistique,
- Que ces missions visent à accompagner les acteurs culturels dans une logique d'équilibre territorial,
- La forte demande du tissu culturel local pour un développement des services d'Arsud sur la zone "Alpes Maritimes / Est Var",
- La volonté d'Arsud et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de développer une offre de service comparable dans sa nature à celle proposée à Bouc-Bel-Air, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de matériels et de solutions techniques (formations, lieux de stockage, de répétition ...),

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver :

- De valider l'hypothèse d'une délocalisation de l'antenne "Alpes Maritimes / Est Var" d'Arsud sur un site plus propice au développement de son activité,
- De l'autoriser à signer un bail pour la location d'un nouveau bâtiment, ou toute convention d'occupation, ou d'engager une procédure pour son achat le cas échéant, le budget nécessaire à ce moment-là devant faire l'objet d'un nouveau vote,
- D'autoriser toute dépense d'installation et d'aménagement pouvant comprendre des frais d'aménagement du local, des frais de construction d'une salle de répétition, des frais d'aménagement du terrain en vue d'y déposer des containers, et tous frais nécessaires au développement de l'activité de l'antenne,
- D'autoriser la prise en charge des éventuels frais de fonctionnement supplémentaires en cas de développement de l'activité.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget 2021.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 avril 2021

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**

